

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN  
LE 20 JANVIER 2015**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 20 janvier 2015 à 20 heures 00 minutes, au lieu ordinaire des sessions, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Madame Mélanie Bisailon, conseillère;  
Monsieur Roger Fortin, conseiller;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Les membres du conseil étant tous présents et ayant renoncé à l'avis de convocation pour prendre en considération le point suivant :

2015-01-037

Secret professionnel : avocats cabinet Lavery de Billy re procédures judiciaires intentées par « Ferme Ile-aux-Noix inc » –  
CONSIDERANT QUE Ferme Ile-aux-noix inc a intenté une action en dommages (no 755-17-000906-084) dont les défendeurs sont la Municipalité de Saint-Valentin et Serge Gibeau;

CONSIDERANT QUE Les avocats du cabinet Lavery de Billy qui ont agi dans un dossier impliquant la Ferme Ile-aux-Noix inc (no 755-05-001974-029) à l'origine de l'action en dommages et ont été assignés comme témoins;

CONSIDERANT QUE Lesdits avocats du cabinet Lavery de Billy sont liés par le secret professionnel;

CONSIDERANT QU' Il est opportun de libérer lesdits avocats de leur secret professionnel afin de leur permettre de témoigner.

EN CONSEQUENCE Il est dûment proposé et résolu à l'unanimité du Conseil de :

Libérer les avocats du cabinet Lavery de Billy qui ont agi pour la Municipalité dans le cadre de la contestation de la requête en mandamus instituée par Ferme l'Île-aux-Noix inc ( No : 755-05-001974-029 ) ( « la requête en mandamus » ) de leurs obligations relatives au secret professionnel afin de faire état à la Cour dans la mesure du nécessaire, par affidavit ou témoignage, dans le cadre de l'action en dommages entreprise contre la Municipalité de Saint-Valentin et Serge Gibeau ( No : 755-17-000906-084), des éléments factuels incluant les comptes d'honoraires, des avis juridiques donnés afin de contester la requête en mandamus et finalement de la régler.

2015-01-038

Autorisation frais de déplacement, hébergement et repas –

Il est dûment proposé et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser tous les frais de déplacement, d'hébergement et de repas de Monsieur Serge Gibeau, en vue préparer le dossier de la poursuite de Ferme Île-aux-Noix avec les avocats à Québec.

2015-01-039

Levée de l'assemblée -

Il est proposé par Monsieur Roger Fortin, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance à 20 : 45 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Pierre Chamberland  
Maire

---

Serge Gibeau  
Secrétaire-trésorier

**EXTRAIT** des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 20 janvier 2015, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Madame Mélanie Bisailon, conseillère;  
Monsieur Roger Fortin, conseiller;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

**Résolution 2015-01-037**

**Secret professionnel : avocats cabinet Lavery de Billy re procédures judiciaires intentées par « Ferme Ile-aux-Noix inc »**

CONSIDERANT QUE Ferme Ile-aux-noix inc a intenté une action en dommages (no 755-17-000906-084) dont les défendeurs sont la Municipalité de Saint-Valentin et Serge Gibeau;

CONSIDERANT QUE Les avocats du cabinet Lavery de Billy qui ont agi dans un dossier impliquant la Ferme Ile-aux-Noix inc (no 755-05-001974-029) à l'origine de l'action en dommages et ont été assignés comme témoins;

CONSIDERANT QUE Lesdits avocats du cabinet Lavery de Billy sont liés par le secret professionnel;

CONSIDERANT QU' Il est opportun de libérer lesdits avocats de leur secret professionnel afin de leur permettre de témoigner.

EN CONSEQUENCE Il est dûment proposé et résolu à l'unanimité du Conseil de :

Libérer les avocats du cabinet Lavery de Billy qui ont agi pour la Municipalité dans le cadre de la contestation de la requête en mandamus instituée par Ferme l'Île-aux-Noix inc ( No : 755-05-001974-029 ) ( « la requête en mandamus » ) de leurs obligations relatives au secret professionnel afin de faire état à la Cour dans la mesure du nécessaire, par affidavit ou témoignage, dans le cadre de l'action en dommages entreprise contre la Municipalité de Saint-Valentin et Serge Gibeau ( No : 755-17-000906-084), des éléments factuels incluant les comptes d'honoraires, des avis juridiques donnés afin de contester la requête en mandamus et finalement de la régler.

**Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOpte À SAINT-VALENTIN**  
**Ce 20<sup>e</sup> jour de janvier 2015**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**Le 20 janvier 2015**

Serge Gibeau,  
Directeur général et secrétaire-trésorier.

**EXTRAIT** des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 20 janvier 2015, à 20 heures 00 minute, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;  
Madame Mélanie Bisailon, conseillère;  
Monsieur Roger Fortin, conseiller;  
Monsieur Paolo Girard, conseiller;  
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller;  
Monsieur Pierre Vallières, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

**Résolution 2015-01-038**

**Autorisation frais de déplacement, hébergement et repas**

Il est dûment proposé et résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser tous les frais de déplacement, d'hébergement et de repas de Monsieur Serge Gibeau, en vue préparer le dossier de la poursuite de Ferme Île-aux-Noix avec les avocats à Québec.

**Veillez noter que la présente résolution peut être modifiée lors de l'adoption du procès-verbal.**

**ADOPTE À SAINT-VALENTIN**

**Ce 20<sup>e</sup> jour de janvier 2015**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

**Le 20 janvier 2015**

Serge Gibeau,  
Directeur général et secrétaire-trésorier.